Commission des plaintes du public contre la GRC

Budget des dépenses 2010–2011

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Vic Toews, C. P., C. R., député
Ministre de la Sécurité publique

Table des matières

Message du président 1

Section I – Vue d'ensemble 2

1.1 Information sommaire 3

Raison d'être : vision, mission et mandat 3

Résultat stratégique 3

1.2 Sommaire de la planification 4

Ressources financières (en milliers de dollars) 4

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) 4

Contribution des priorités au résultat stratégique 5

Analyse des risques 7

Profil des dépenses 10

Postes votés et législatifs 11

Section II – Analyse des activités de programme selon le résultat stratégique 12

2.1 Résultat stratégique 13

2.1.1 Activité de programme : examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. 13

Résumé de l'activité de programme 14

Points saillants de la planification 15

Avantages pour les Canadiens 15

2.1.6 Activité de programme : services internes 17

Résumé de l'activité de programme et des faits saillants de la planification 17

Section III – Renseignements supplémentaires 18

3.1 Autres sujets d'intérêt 18

Message du président

Le présent Rapport sur les plans et les priorités de la Commission des plaintes du public contre la GRC (CPP) pour 2010-2011 donne un aperçu de nos plans pour le prochain exercice financier.

La CPP demandera que les fonds temporaires reçus au cours de l'exercice 2009-2010 soient renouvelés pour l'exercice financier 2010-2011.

Les plans et les priorités figurant dans le présent document sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle notre demande de fonds temporaires sera approuvée. Si cette stratégie ne donne pas les résultats escomptés, le Rapport ministériel sur le rendement de la CPP pour 2010-2011 indiquera les plans et les priorités auxquels le financement actuel de nos activités de base nous aura permis de donner suite.

_____

Ian McPhail, c. r.
Président intérimaire

Section I – Vue d'ensemble

1.1 Information sommaire

Raison d'être : vision, mission et mandat

La Commission des plaintes du public contre la GRC (CPP) est un organisme autonome, qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. Cette responsabilité envers le public n'est pas seulement essentielle pour que les agents de police exercent leur pouvoir considérable de façon légale et appropriée, mais elle constitue en outre une mesure structurée prise par le gouvernement pour faire face à un contexte de sécurité publique exigeant et en constante évolution. La CPP a le pouvoir de présenter des conclusions et de formuler des recommandations, mais elle ne peut ni imposer des mesures disciplinaires ni accorder une indemnité aux plaignants.

Vision
L'excellence des services de police au moyen de la reddition de comptes.

Mission
Effectuer une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin que la GRC rende des comptes au public.

Mandat
Le mandat de la CPP est défini dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*. En résumé, ses activités principales consistent à :

- recevoir les plaintes du public concernant la conduite des membres de la GRC[1];
- déposer des plaintes afin d'enquêter sur la conduite de la GRC lorsqu'il est dans l'intérêt du public de le faire;
- procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leur plainte par la GRC;
- convoquer des audiences et mener des enquêtes;
- présenter des conclusions et formuler des recommandations.

Résultat stratégique

Afin de remplir efficacement son mandat, la CPP vise à atteindre le résultat stratégique suivant :

Les membres de la GRC doivent rendre compte publiquement de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.

[1] N. B. : Le terme « membres » utilisé dans le présent document désigne toutes les personnes nommées en vertu de la *Loi sur la GRC* (membres réguliers et civils de la GRC).

1.2 Sommaire de la planification

Ressources financières (en milliers de dollars)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
5 388	5 397	5 397

Le montant total des dépenses approuvées prévues pour la Commission des plaintes du public contre la GRC au cours des trois prochains exercices financiers est présenté dans le tableau ci-dessus. La CPP demandera des fonds temporaires supplémentaires de 2 954 000 $ pour 2010-2011.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
40	40	40

Les besoins globaux approuvés en ressources humaines prévus pour la Commission des plaintes du public contre la GRC au cours des trois prochains exercices financiers sont présentés dans le tableau ci-dessus. Les fonds que nous demandons permettront d'obtenir 19 ETP supplémentaires.

Résultat stratégique 1 : Les membres de la GRC doivent rendre compte publiquement de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.					
Indicateurs de rendement Recommandations acceptées par la GRC et mises en œuvre.		**Objectif** 100%			
Activité de programme	**Dépenses prévues** (milliers de $) **2009-2010**	**Dépenses prévues** (milliers de $)			**Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada**
		2010-2011	**2011-2012**	**2012-2013**	
Surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	5 371	3 299	3 308	3 308	**Affaires sociales** Sécurité et protection des collectivités
Services internes	3 362	2 089	2 089	2 089	
Dépenses totales prévues	**8 733**	**5 388**	**5 397**	**5 397**	

Contribution des priorités au résultat stratégique

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Sensibiliser davantage le public au rôle de la CPP et aux services qu'elle offre	En cours	RS 1	**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?** • La CPP doit offrir aux collectivités concernées un service transparent et accessible. • La CPP poursuivra ses efforts de liaison auprès des collectivités autochtones, des immigrants nouvellement arrivés et d'autres citoyens qui, pour des raisons culturelles, linguistiques ou liés à l'alphabétisme, sont moins susceptibles de connaître le processus de traitement des plaintes du public ou de s'en prévaloir. **Plans à suivre pour respecter la priorité?** • Veiller à ce que le site Internet de la CPP puisse servir de ressource à tous les intéressés, dont les membres de la GRC, le public, les universitaires et d'autres organismes de surveillance de la police. • Améliorer les communications au sujet de ses enquêtes et rapports qui retiennent beaucoup l'attention, des pratiques exemplaires en matière de services de police et des constatations et recommandations négatives concernant les plaintes. • Continuer de présenter des renseignements de base dans des langues autres que l'anglais ou le français pour que les clients comprennent le processus de traitement des plaintes.
Renforcer les processus de traitement des plaintes et d'examen	En cours	RS 1	**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?** • Pour mieux définir les tendances en matière de présentation de plaintes et recommander des mesures correctives. • Pour traiter les plaintes et procéder aux examens dans le délai prévu, compte tenu de l'accroissement important des deux services. • Pour donner au public l'assurance que les enquêtes menées actuellement par la GRC sur ses propres cas notoires, comme les décès de personnes sous sa garde, sont impartiales. **Plans à suivre pour respecter la priorité?** • Assurer le suivi de toutes les plaintes reçues, qu'elles aient été présentées à la GRC, à la Commission ou à une autorité provinciale. • Conserver le personnel supplémentaire engagé au cours des deux dernières années au moyen de fonds provisoires pour faire face à l'accroissement du nombre de plaintes et d'examens. • Mettre en œuvre un nouveau système de gestion des cas pour saisir tous les renseignements pertinents dans une seule base de données. • Poursuivre en 2010-2011 le Programme d'observateur indépendant, qui a été couronné de succès, en C.-B.

			• Continuer d'engager des plaintes déposées par le président concernant les incidents qui retiennent beaucoup l'attention.
Améliorer la pertinence des recommandations résultant d'examens et cerner les tendances en matière de plaintes	En cours	RS 1	**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?** • Comme la CPP est responsable du processus de traitement des plaintes du public conformément aux dispositions de la *Loi sur la GRC*, l'un de ses objectifs consiste à déterminer les possibilités de renforcer la responsabilité de la police et d'apporter des changements dans l'ensemble du système de traitement des plaintes. **Plans à suivre pour respecter la priorité?** • La CPP projette de poursuivre le projet d'Examen du bilan qui porte sur toutes les plaintes traitées par la GRC — et non seulement sur celles pour lesquelles un plaignant avait demandé un examen par la CPP. • Effectuer une analyse des tendances et produire des rapports spécialisés.
Appuyer l'excellence en matière de gestion	En cours	RS 1	**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?** • Par suite de l'accroissement des ressources au cours des deux dernières années grâce à un financement provisoire, il importe que la CPP maintienne et améliore ses pratiques, ses contrôles et son infrastructure de gestion. **Plans à suivre pour respecter la priorité?** • Continuer de surveiller le code de conduite de la CPP et offrir des séances d'information au personnel (nouveau et actuel) pour promouvoir le respect en milieu de travail. • Offrir des séances de formation aux employés et aux gestionnaires actuels et nouveaux sur les pratiques internes concernant les ressources humaines et la délégation de pouvoirs financiers. • Continuer de surveiller les pratiques opérationnelles fondées sur les critères d'évaluation et les évaluations du cadre de responsabilisation de gestion.
Maintenir un milieu de travail de choix	En cours	RS 1	**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?** • À titre de micro-organisme, la CPP est touchée plus durement par le roulement du personnel, ce qui peut avoir un effet considérable sur la productivité et le service au public. **Plans à suivre pour respecter la priorité?** • Continuer d'élaborer des plans de formation individuels pour le personnel. • Établir tous les ans un plan intégré des ressources humaines, étant donné le financement provisoire actuel de la CPP.

Analyse des risques

Ces dernières années, le monde a dû faire face à des défis de taille. Bien que les questions de sécurité des collectivités ne soient pas nouvelles pour notre pays, le gouvernement a mis davantage l'accent sur la résolution de celles-ci et il a intensifié son engagement à cet égard. L'une des principales priorités du gouvernement actuel est de permettre aux Canadiens de vivre en sécurité dans leurs collectivités.

Au Canada, la GRC joue un rôle de premier plan dans l'atteinte de cet objectif. Le milieu dans lequel les agents de police s'acquittent de leurs responsabilités a beaucoup évolué depuis la création de la CPP, il y a vingt ans. La GRC est unique en ce sens qu'elle est un des très rares services policiers dans le monde qui est présent dans les trois ordres de gouvernement. Tout en étant le service de police national, elle constitue également la force policière provinciale dans huit provinces et la force policière municipale dans plus de 200 municipalités, dont certaines ont une population de plus de 400 000 habitants. La GRC est aussi le service de police responsable dans plus de 600 collectivités des Premières nations.

Certains des principaux facteurs qui influeront sur l'orientation de la CPP au cours des prochaines années ont été pris en considération dans l'établissement des priorités et l'évaluation des risques auxquels elle fait face pour atteindre ses objectifs. Il importe de reconnaître que ces facteurs sont complexes et souvent reliés entre eux.

Contexte externe
Les clients de la CPP sont de plus en plus diversifiés sur le plan de la culture, des croyances, des valeurs, des attitudes et de la langue. Outre la diversité culturelle, il existe également un fossé entre les zones urbaines et rurales, qui se caractérise par des croyances, des valeurs et des attitudes différentes. Il n'est pas facile pour une petite organisation qui compte des bureaux dans la région de la capitale nationale et à Surrey (C.-B.) d'influencer et de comprendre les différentes collectivités à l'échelle locale et partout au pays. Il y a notamment un nombre disproportionné d'Autochtones qui ont des démêlés avec le système de justice.

Les attentes concernant le type de surveillance des forces policières auquel il faudrait procéder et les pouvoirs que devraient posséder les organismes de surveillance évoluent également. La capacité de gérer les attentes divergentes et parfois contradictoires et d'y répondre continue de présenter un défi. De plus, les organisations provinciales de surveillance des forces policières ont des niveaux de ressources et de pouvoirs différents de ceux de la CPP et, en général, des cadres législatifs plus à jour. En fait, le commissaire de la GRC, William Elliott, a appuyé sans réserve les propositions visant à renforcer le rôle d'organisme d'examen indépendant de la GRC en faisant valoir que plus le système d'examen est crédible, plus la GRC peut être crédible, ce qui est essentiel pour que les Canadiens puissent faire confiance à cet organisme.

En outre, l'examen externe s'est généralement limité à la discipline et aux plaintes du public. Les préoccupations du public concernant les enquêtes de la police sur la police ont amené certains à demander des enquêtes externes sur les allégations d'inconduite grave qui pourraient donner lieu à des procès en responsabilité. Cette réponse remet aussi en question l'amélioration des liens entre les enquêtes criminelles sur la conduite de policiers, la discipline et les processus de traitement des plaintes du public.

Maintien de l'ordre
Les crimes et les groupes criminels sont de plus en plus complexes et les activités criminelles s'étendent à toute la planète. Les techniques et les technologies liées au maintien de l'ordre ont également évolué, et la police doit interagir avec un réseau grandissant de services de police dans le monde entier. Il y a en outre un nombre croissant de méthodes policières qui ne sont pas assujetties au mécanisme de surveillance en raison de l'adoption de nouvelles lois et de nouvelles méthodes policières.

Le niveau de sensibilisation aux questions liées à la diversité varie au sein de la collectivité policière, tout comme la capacité d'y faire face. La GRC est confrontée aujourd'hui à certaines réalités difficiles : un grand nombre de recrues, un roulement important de son personnel, un nombre élevé de départs à la retraite de membres de la génération du baby-boom, des membres expérimentés qui quittent ses rangs pour toutes sortes de raisons et un manque de ressources, le tout se soldant par un encadrement insuffisant des nouveaux membres, des détachements sous-dotés et un effectif déprimé.

Gouvernement
Même en période d'incertitude économique, le gouvernement continue de donner la priorité au bon fonctionnement du système de justice et à la sécurité des Canadiens. L'établissement d'un juste équilibre entre le niveau des services de police et le niveau de surveillance, tant sur le plan des ressources que des pouvoirs, continuera de présenter un défi pour la CPP et le gouvernement.

D'autres événements ont une incidence sur la CPP, notamment les résultats de l'enquête de la *Commission O'Connor*, ceux de la *Commission d'enquête sur le vol d'Air India* ainsi que le rapport du *Groupe de travail sur la gouvernance et le changement culturel à la GRC* . La CPP accueille avec satisfaction le travail d'élaboration de politiques entrepris par Sécurité publique Canada afin d'améliorer le mécanisme de surveillance civile de la GRC.

Principaux risques
En plus du contexte externe dans lequel évolue la CPP, elle fait face à des risques qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité de réaliser son mandat. Une évaluation des risques est effectuée et des mesures appropriées sont prises pour atténuer les risques dans le cadre du processus de planification. Les risques et des stratégies d'atténuation connexes font régulièrement l'objet de discussions aux réunions du Comité de la haute direction. La CPP a répertorié un certain nombre de risques susceptibles de l'empêcher de parvenir à son résultat stratégique et d'accomplir le travail prévu. Les plus importants de ces risques et les efforts déployés pour les atténuer sont décrits ci-dessous.

1. Fonds insuffisants pour mener à bien les activités pendant le mandat actuel

Stratégie : La CPP demandera des fonds provisoires supplémentaires afin de répondre aux exigences de son mandat actuel. Elle a préparé une analyse de rentabilité pour la poursuite du financement provisoire dont elle a bénéficié deux fois – en décembre 2007 (16 mois) et en avril 2009 (12 mois). Si elle ne reçoit pas de fonds, la Commission gérera son plan intégré des ressources humaines au moyen de ses services votés actuels (40 ETP par rapport à 59 ETP). Certains des principaux effets seront les suivants : limitation des activités de sensibilisation du public, limitation des plaintes déposées par le président, limitation du Programme d'observateur indépendant, mise en péril des normes de service pour le traitement des plaintes et les

examens et limitation des ressources nécessaires pour procéder à une analyse des tendances du système de traitement des plaintes.

2. Accroissement subit des plaintes, des examens ou des enquêtes spéciales

La CPP n'a pas de prise non plus sur sa charge de travail au jour le jour. L'an dernier, le nombre de plaintes reçues a augmenté de 34,5 %. La CPP a constaté que les questions soulevées tant dans les plaintes déposées contre la GRC que dans les demandes d'examen étaient de plus en plus pointues et complexes. De plus, la CPP ne peut pas prédire le nombre d'affrontements graves retenant l'attention du public entre la GRC et des citoyens qui pourraient justifier une plainte déposée par le président.

Stratégie : Demander des fonds provisoires supplémentaires pour permettre à la CPP de faire face à l'accroissement subit des demandes de traitement de plaintes ou d'examens au moyen de l'établissement d'un ordre de priorité et d'une réaffectation des ressources.

3. La CPP est un micro-organisme qui éprouve les mêmes problèmes de recrutement et de maintien en poste d'employés hautement spécialisés que d'autres ministères. De plus, elle est confrontée à un certain nombre de défis particuliers :

   a) le tiers de son effectif actuel est financé au moyen de fonds temporaires;

   b) la petite taille de l'organisme limite les possibilités d'avancement;

   c) beaucoup de postes sont « à un niveau », ce qui oblige la CPP à trouver, à former et à conserver un personnel capable d'assumer un large éventail de fonctions et de responsabilités.

Stratégie : En raison de ces défis, le recrutement et le maintien en poste des employés constituent un risque élevé pour la CPP. Elle continue de prendre des mesures pour atténuer ce risque, notamment :

   a) elle a conçu et appliqué un plan intégré des ressources humaines qui comprend la planification de la relève, l'embauche d'étudiants et la création d'emplois provisoires pour eux, des concours pour des postes pour une période déterminée et indéterminée et la création de bassins pour ses examinateurs-analystes principaux et analystes des plaintes;

   b) la CPP a aussi conclu des accords de prestation de services d'enquête pour les dossiers spécialisés ou dans les cas où la charge de travail devient trop lourde;

   c) la CPP continue de donner priorité à la création d'un milieu de travail de choix : elle effectue chaque année un sondage auprès de son personnel afin de déterminer les atouts et les faiblesses à cet égard, elle a établi un programme Fierté et reconnaissance et elle a établi et communiqué un code de conduite pour les employés.

Profil des dépenses

Pour parvenir aux résultats attendus de ses activités de programme et contribuer à la réalisation de son résultat stratégique au cours de l'exercice financier 2010-2011, la CPP prévoit dépenser un montant total de 8,3 millions de dollars incluant le régime d'avantages sociaux (5,4 millions pour le financement permanent et 2,9 millions de dollars pour le financement provisoire). Au cours de l'automne 2009, la CPP a effectué une analyse de rentabilité pour appuyer sa demande de financement provisoire afin de poursuivre les travaux déjà financés et de faire face à l'accroissement de la charge de travail. Si cette stratégie s'avère infructueuse, le Rapport sur le rendement ministériel de la CPP pour 2010-2011 indiquera auxquels de ses plans et priorités elle a pu donner suite au moyen du financement actuel de ses activités de base.

L'évolution des ressources financières de la CPP entre 2005-2006 et 2010-2011 (y compris le régime d'avantages sociaux, mais sans les frais des locaux) est illustrée dans le graphique ci-dessous.

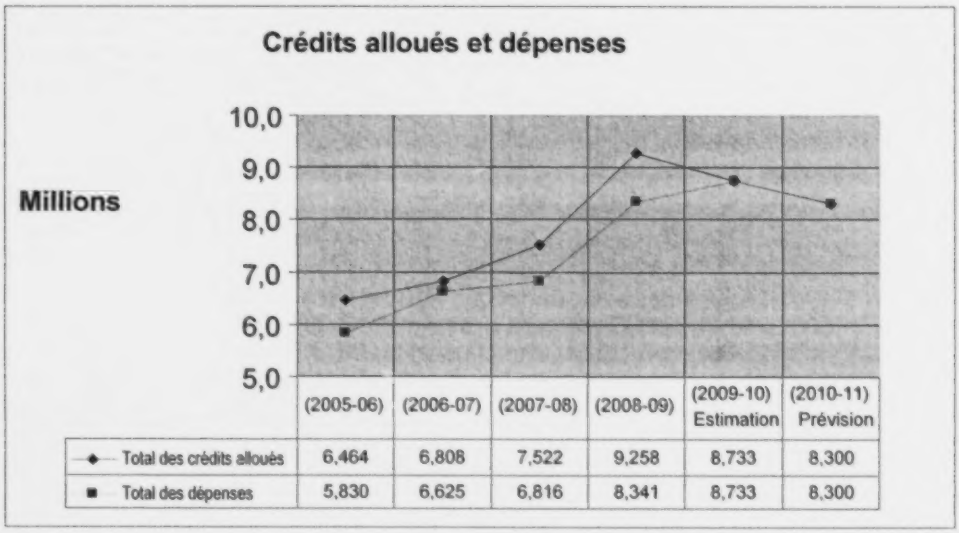

	(2005-06)	(2006-07)	(2007-08)	(2008-09)	(2009-10) Estimation	(2010-11) Prévision
Total des crédits alloués	6,464	6,808	7,522	9,258	8,733	8,300
Total des dépenses	5,830	6,625	6,816	8,341	8,733	8,300

De 2005-2006 à 2007-2008, la CPP a reçu un financement supplémentaire pour l'enquête d'intérêt public Kingsclear. Au cours du dernier trimestre de 2007-2008, la CPP a reçu une somme pour le financement de l'intégrité des programmes durant seize mois. Le financement de l'intégrité des programmes a été renouvelé pendant 2009-2010. Ce financement a permis à la CPP de remplir intégralement son mandat, ce qu'elle n'avait pas été en mesure de faire jusque là étant donné son financement permanent limité. Les fonds ont servi à financer notamment les activités liées à la liaison avec les collectivités, à accroître les ressources pour s'occuper de la charge de travail et à rationaliser les processus de traitement des plaintes et d'examen. La CPP poursuivra ces fonctions si elle reçoit un financement provisoire pour l'exercice 2010-2011.

Postes votés et législatifs

Les ressources approuvées par le Parlement pour la CPP, les modifications apportées aux ressources par suite du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

N° de poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal 2009–2010 (en milliers de $)	Budget principal 2010–2011 (en milliers de $)
70	Dépenses de programme	7 886	4 830
(L)	Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	847	558
	Total	**8 733**	**5 388**

Section II – Analyse des activités de programme selon le résultat stratégique

2.1 Résultat stratégique

Les membres de la GRC doivent rendre compte publiquement de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.

La seule activité de programme de la CPP ainsi que les résultats auxquels elle essaie de parvenir, ses indicateurs de rendement et ses objectifs, sont décrits dans la section qui suit. On y explique en outre les priorités établies par la CPP pour 2010-2011 et la façon dont elle projette d'obtenir les résultats prévus. On y trouve enfin des renseignements sur les ressources financières et non financières que la CPP prévoit utiliser pour parvenir à ses résultats.

2.1.1 Activité de programme : examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions.

L'Architecture de l'activité de programme de la CPP et les priorités établies par la CPP pour 2010-2011 sont présentées sommairement ci-dessous.

Résultat stratégique	**Les membres de la GRC doivent rendre compte publiquement de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions**		
Activité de programme	**Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions**		
Priorités pour 2010-2011	**Mieux informer le public du rôle exercé et des services offerts par la CPP**	**Renforcer les processus de traitement des plaintes et d'examen**	**Améliorer la pertinence des recommandations résultant des examens et dégager les tendances concernant les plaintes**

Activité de programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de $)					
2010-2011		**2011-2012**		**2012-2013**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
28	3 299	28	3 308	28	3 308

Résultats attendus de l'activité de programme	**Indicateurs de rendement**	**Objectif**
Améliorer l'accès au mécanisme de traitement des plaintes du public et la transparence du processus.	Augmentation du pourcentage de plaintes du public reçues directement par la CPP.	Augmentation annuelle de 5 %.

Résumé de l'activité de programme

La CPP est un organisme fédéral indépendant qui a été créé en 1988 et qui a pour rôle de recevoir les plaintes du public concernant la conduite des membres de la GRC et de les examiner de façon équitable et objective. La CPP s'efforce d'atteindre l'objectif stratégique susmentionné dans le cadre d'une seule activité de programme : examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions.

La CPP s'assure que la GRC rend des comptes au public en procédant, à la demande des plaignants, à un examen indépendant du règlement des plaintes par la GRC et en formulant des recommandations au commissaire de la GRC. La plus grande partie du travail de la Commission continue de consister à assurer un service directement aux Canadiens qui se préoccupent des actions de la GRC.

La CPP répond aux besoins du public en offrant un certain nombre d'options pour le traitement des préoccupations exprimées. Un membre du public qui contacte la CPP a normalement accès le jour même à un analyste chevronné qui écoute ses préoccupations, évalue ce qu'il désire obtenir et détermine un processus approprié qui lui permettra d'atteindre ses objectifs.

Lorsque la CPP examine le règlement d'une plainte, elle n'agit pas à titre d'avocat du plaignant ou des membres de la GRC. Son rôle est d'enquêter sur les plaintes de façon indépendante pour en arriver à ses propres conclusions, à la suite d'un examen objectif des renseignements dont elle dispose. Lorsque la CPP procède à un examen, elle tient compte de tous les renseignements pertinents que les plaignants et la GRC lui fournissent.

Si le président n'est pas satisfait de la façon dont la GRC a traité une plainte, la CPP établit un rapport intérimaire énonçant ses conclusions et ses recommandations. Après que le commissaire de la GRC a donné suite au rapport intérimaire, un rapport final est envoyé au ministre de la Sécurité publique, au commissaire de la GRC et aux autres parties. Par ailleurs, si le président conclut que la GRC a donné suite aux préoccupations d'un plaignant de manière satisfaisante, un rapport final est établi indiquant que le règlement de la plainte par la GRC était satisfaisant.

Le président est également autorisé à convoquer une audience publique pour enquêter sur une plainte. La capacité d'entreprendre un tel examen permet à la CPP d'étendre la portée de son

examen au-delà de ce que des plaignants ont pu exprimer et de soulever des questions systémiques qui n'auraient peut-être pas été examinées de manière adéquate autrement. Le président formule ses conclusions et recommandations au sujet des mesures à prendre découlant d'une plainte déposée par le président au commissaire de la GRC et au ministre de la Sécurité publique.

Points saillants de la planification

Afin de parvenir au résultat escompté, à supposer qu'elle obtienne le financement provisoire demandé, la CPP a établi les priorités et les plans ci-dessous afin d'entreprendre les activités décrites.

1. Mieux informer le public du rôle exercé et des services offerts par la CPP

La CPP poursuivra ses efforts de liaison auprès des intervenants et des groupes marginaux, comme les collectivités des Premières nations, des Métis et des Inuits, des immigrants nouvellement arrivés et d'autres citoyens sous-représentés qui, pour des raisons culturelles, linguistiques ou liées à l'alphabétisme, sont moins susceptibles de connaître le processus de traitement des plaintes du public ou de s'en prévaloir. Elle continuera aussi d'améliorer son site Web afin d'en encourager l'utilisation et de le rendre plus utile pour les groupes prioritaires. En 2010-2011, la CPP poursuivra en outre ses efforts visant à améliorer ses relations avec les médias.

2. Renforcer les processus de traitement des plaintes et d'examen

Étant donné l'accroissement de la charge de travail, la CPP s'efforcera de maintenir ses normes de service et de rendre les processus du traitement des plaintes et d'examen plus efficaces. Elle projette de poursuivre le Programme d'observateur indépendant, qui connaît du succès. Elle continuera également de collaborer plus étroitement avec les provinces, les territoires, la GRC et les intervenants à des questions d'intérêt commun.

3. Améliorer la pertinence des recommandations résultant des examens et cerner les tendances, nouvelles et persistantes, en matière de plaintes

La CPP s'efforce de dégager les tendances relatives aux plaintes et de recommander des changements à la politique nationale de maintien de l'ordre. En 2010-2011, la CPP poursuivra le projet d'Examen du bilan afin de comprendre la nature des plaintes du public ainsi que des rapports entre la police et la population et de dégager les tendances à cet égard, et recommandera des changements relatifs à la politique nationale de maintien de l'ordre, à la formation et aux comportements. Elle continuera d'encourager une plus grande collaboration entre les organismes de surveillance des services policiers nationaux et internationaux, les gouvernements, les universitaires et les intervenants. Elle continuera d'assurer le suivi des mesures prises par la GRC au sujet de ses principales recommandations.

Avantages pour les Canadiens

Des collectivités sécuritaires et sûres sont une caractéristique du mode de vie dans notre pays, et les Canadiens peuvent en être fiers à juste titre. Ils méritent de vivre dans une société juste,

d'avoir confiance dans leur système juridique et d'être protégés contre la violence et les actes criminels.

La CPP assure une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions de maintien de l'ordre, afin que la GRC rende des comptes au public. Sa tâche consiste à trouver et à maintenir un juste équilibre entre les droits individuels et la sécurité collective.

La CPP contribue sensiblement à la protection des citoyens en travaillant à bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus saines. Son travail est essentiel à l'atteinte de l'objectif du gouvernement : renforcer la sécurité des Canadiens. Les Canadiens doivent avoir confiance dans leurs organismes d'application de la loi nationaux. La surveillance qu'exerce la CPP permet de faire en sorte que cette confiance est bien placée.

2.1.6 Activité de programme : services internes

Ressources financières (en milliers de $)		
2010-2011	2011-2012	2012-2013
2 089	2 089	2 089

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2010-2011	2011-2012	2012-2013
12	12	12

Résumé de l'activité de programme et des faits saillants de la planification

Services internes
Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

La CPP doit se conformer aux mêmes attentes et exigences des organismes centraux (systèmes de contrôle, de gestion et de responsabilisation, sécurité, etc.) que les ministères de grande et de moyenne taille, qui disposent d'importants moyens spécialisés en matière de planification, de technologie de l'information, de ressources humaines et financières ainsi que d'évaluation. Afin de s'acquitter de ces obligations impératives, la CPP doit trouver, former et conserver un personnel capable d'assumer un large éventail de fonctions et de responsabilités. Cette exigence pèse lourd sur les ressources humaines et financières. La CPP a établi la priorité ci-dessous concernant les services internes.

APPUYER L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE GESTION ET MAINTENIR UN MILIEU DE TRAVAIL DE CHOIX
La CPP s'assurera de maintenir en place un régime moderne de gestion des ressources humaines et favorisera des relations patronales-syndicales propices au perfectionnement professionnel et au développement du leadership. En se guidant sur l'évaluation du CRG, la CPP continuera de renforcer et d'améliorer ses pratiques de gestion afin de parvenir à l'excellence dans sa gestion.

Section III – Renseignements supplémentaires

3.1 Autres sujets d'intérêt

http://www.cpc-cpp.qc.ca/